

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

7 JUILLET 2014

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre
communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | | |
|----|------------------------|-------------------|
| 1. | Pauline Farrugia | 4. |
| 2. | Marcella Davis Gerrish | 5. |
| 3. | Michael Munkittrick | 6. Alain Beaulieu |

ABSENT(S) : Monsieur Claude Villeneuve

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT, M. Léonard Castagner, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du maire et des conseillers
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014

CORRESPONDANCE

5. Liste remise aux membres du conseil

ADMINISTRATION

6. Dépôt des états financiers pour l'année 2013
7. Dépôt de l'état des revenus et dépenses en date du 30 juin 2014
8. Autorisation à vendre le Scooter

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

9. Permis sujet à un PIIA pour le 4255, ch. Magog
10. Permis sujet à un PIIA pour le 830, ch. Sherbrooke
11. Permis sujet à un PIIA pour le 680, ch. Sherbrooke
12. Permis sujet à un PIIA pour le 55 à 61, rue Main
13. Permis sujet à un PIIA pour le 91 à 99, rue Main
14. Mandat pour finaliser la préparation du PPU

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

15. Mandat d'expropriation pour une servitude – Lot 4 028 643
16. Octroi du mandat pour la vidange d'un étang — Usine d'épuration
17. Mandat pour l'établissement de la capacité résiduelle des réseaux municipaux

CULTURE ET DIVERS

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

18. Avis de motion - Règlement 2014-579 — Règlement prévoyant un droit supplétif aux droits de mutation

ACCEPTATION DES ACHATS

19. Acceptation des comptes
20. Déboursés de plus de 5 000 \$

21. VARIA
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

7 JUILLET 2014

2014-07-07.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-07-07.02

RAPPORT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire et les conseillers font un rapport des différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

2014-07-07.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vingt-neuf (29) citoyens et un journaliste sont présents dans l'audience.

INTERVENANTS	OBJET
Michael Grayson	Budget de l'eau potable – état de la situation
Margaret Webster	Promoteur est-il prêt pour une présentation
Stephen Stafford	Subvention gouvernementale pour les feux d'artifice
Ouida Moliner	Demande à Patrimoine Canada pour une subvention pour les feux
Brian Merrett	Veut comprendre le cheminement du dossier Laliberté Créer un comité de pairs pour discuter du projet
James Cameron	Veut voir les plans du projet Laliberté Veut s'assurer que le conseil n'a pas pris les décisions avant que les citoyens aient pu se prononcer
Paul St-Pierre	La préparation du PPU avant la modification de la zone inondable
Judith Berlyn	Changement de la zone inondable quel est la procédure
Tom Wilcox	Est-ce que la municipalité veut changer la zone inondable
Donald Watt	Quel est l'assurance offerte à M. Laliberté et quel est le levier que possède la municipalité pour modifier le projet
Claude Gendron	Expliquer les règlements via le site Internet Pourquoi le promoteur peut-il changer les règlements et pas M. Gendron Problème d'eau, communications
Michael Grayson	Pourquoi créer un PPU à l'avance
Morgan Quinn	L'élection du conseil a été le meilleur sondage, la collaboration est de mise.
Mme. Gagnon	Zone inondable, qui détermine les zones
Elizabeth O'Connor	Dans le cheminement indiquer qui a le pouvoir de décision
Paule Obermeir	Si on change le statut de la zone quelle est l'implication pour les constructions
Gabriel Moyal	Quelle est le message qui est envoyé à M.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

7 JUILLET 2014

Peter Cuningnam	Laliberté en acceptant l'accord de principe, il y a d'autres promoteurs À partir de quel point se mesure la hauteur des étages
Patrick Downey	Cent-cinquante (150) unités pour les personnes âgées, qui va gérer cela Quel est l'avantage fiscal pour la municipalité Quel est le budget pour l'expropriation? Quel sont les plans? M. Downey est en désaccord avec la procédure. Le lot pourrait être la propriété???
Ouida Moliner	Est que le MDDEFP sait que c'était une ancienne zone marécageuse (noyau villageois)
Jacques Campbell	Feux d'artifices, la municipalité devrait augmenter le budget pour ceux-ci Feux d'artifice à proximité de la maison. Taxe des immeubles non résidentiels, rencontre avec les membres du conseil Débit au barrage a-t-il augmenté depuis les travaux
Michael Grayson	Propriété Scowen, pourquoi on demande 2 acres au lieu d'un. Pourquoi la municipalité ne veut pas transférer le lot
Annis Karpenko	Réponse de la part de la famille Scowen
James Cameron	Bateau rouge qui fait bruit, appeler la SQ
Tom Wilcox	Patrouille prend plus de temps avec les embarcations non motorisé vs motorisé
David Wilson	Période de question reporté à la fin

2014-07-07.04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 soit adopté et tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-07-07.05 CORRESPONDANCE

La liste de correspondance a été remise aux membres du conseil.

2014-07-07.06 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER POUR L'ANNÉE 2013

Le directeur général dépose aux membres du conseil les états financiers pour l'année 2013.

2014-07-07.07 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES EN DATE DU 30 JUIN 2014

Le directeur général dépose aux membres du conseil l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2014.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

7 JUILLET 2014

2014-07-07.08

AUTORISATION À VENDRE LE SCOOTER

ATTENDU QUE le conseil a mis en vente le Scooter Yamaha CY50H 1996 par un affichage dans l'Info village dans l'édition d'automne 2013;

ATTENDU QU'une seule personne a déposé une offre;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR MICHAEL MUNKITTRICK
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal accepte l'offre de M. Alain Larrivée pour un montant de 25 \$;

QUE la municipalité vend l'appareil sans aucune garantie, pour les pièces seulement.

ADOPTÉE

2014-07-07.09

PERMIS SUJET À UN PIIA POUR LE 4255 CHEMIN MAGOG

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 26 juin 2014;

ATTENDU QUE la résolution 2014-036 concernant une demande pour l'agrandissement de la résidence en marge latérale de gauche au 4255 ch Magog a été adoptée en recommandant son acceptation par le conseil municipal;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2014-07-07.10

PERMIS SUJET À UN PIIA POUR LE 830 CH. SHERBROOKE

ATTENDU QUE la résolution 2014-037 concernant une demande pour l'agrandissement de la résidence en marge latérale de droite au 830 ch. Sherbrooke été adoptée en recommandant son adoption par le conseil municipal;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2014-07-07.11

PERMIS SUJET À UN PIIA POUR LE 680 CH. SHERBROOKE

ATTENDU QUE la résolution 2014-038 concernant une demande pour construire à l'arrière du bâtiment un « screen porch »;

ATTENDU QUE les travaux ne rencontrent pas les critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux de la Municipalité;

ATTENDU QUE le CCUP recommande que le citoyen propose une autre solution;

SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter la recommandation du CCUP et de demander au citoyen de proposer une autre solution.

ADOPTÉE

2014-07-07.12

PERMIS SUJET À UN PIIA POUR LE 55 À 61 RUE MAIN

ATTENDU QUE la résolution 2014-039 concernant un projet d'éclairage d'ambiance provenant du Restaurant & Bistro le Pilsen afin d'éclairer la surface de la rivière;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

7 JUILLET 2014

ATTENDU QUE le projet contrevient à l'article 10 du Règlement 2014-576;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au conseil de refuser le projet d'éclairage;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2014-07-07.13

PERMIS SUJET À UN PIIA POUR LE 91 À 99 RUE MAIN

ATTENDU QUE la résolution 2014-040 concernant un projet d'éclairage d'ambiance provenant du 91 à 99 rue Main;

ATTENDU QUE le projet contrevient à l'article 10 du Règlement 2014-576;

ATTENDU QUE le CCUP recommande au conseil de refuser le projet d'éclairage;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2014-07-07.14

MANDAT POUR FINALISER LA PRÉPARATION DU PPU

ATTENDU QUE la municipalité du Village de North Hatley veut réviser l'aménagement dans le noyau villageois;

ATTENDU QUE l'outil d'urbanisme requis pour effectuer ce changement est le Plan Particulier d'urbanisme (PPU);

ATTENDU QUE la firme «Les Services EXP inc.» a déjà entrepris des tâches dans cette préparation;

ATTENDU QUE «Les Services EXP inc.» a soumis une offre pour compléter le travail au montant de 9 900 \$ taxes en sus;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULIEN FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le mandat de compléter la préparation du PPU soit octroyé à «Les Services EXP inc.» sur une base horaire jusqu'à un maximum de 9 900 \$ taxes en sus, conditionnellement à l'approbation de la modification (redéfinition) de la zone inondable par les autorités compétentes.

ADOPTÉE

2014-07-07.15

MANDAT D'EXPROPRIATION POUR UNE SERVITUDE - LOT 4 028 643

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire d'une conduite d'égout qui traverse le lot 4 028 643 du cadastre du Québec, propriété de Madame Linda Labrecque;

ATTENDU QUE cette conduite d'égout fut installée dans les années 1990 sur ledit terrain alors la propriété de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Massawippi;

ATTENDU QU'en 1991, la Municipalité avait obtenu de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Massawippi une servitude réelle et perpétuelle garantissant la présence du réseau d'aqueduc et d'égout sur la propriété dudit chemin de fer;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

7 JUILLET 2014

ATTENDU QUE la Municipalité a acquis ce terrain le 7 août 1997 de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Massawippi;

ATTENDU QUE la Municipalité, le 13 novembre 1997, a vendu le lot portant le numéro 1613-1 du cadastre du Canton de Hatley à Monsieur James Ross, Madame Mary Lynn Boys et Madame Shirley Stevenson sans toutefois se réserver une servitude de passage pour la conduite d'égout se trouvant sur ledit lot;

ATTENDU QUE le 29 avril 2005, Madame Mary Lynn Boys a vendu ledit lot à Monsieur Patrick Downey et Madame Linda Labrecque;

ATTENDU QUE les propriétaires actuels dudit immeuble contestent la présence de la conduite d'égout et exigent de la Municipalité qu'elle enlève la conduite d'égout de son immeuble;

ATTENDU QUE cette conduite d'égout dessert des immeubles situés à l'intérieur des limites de la Municipalité et dessert également des propriétaires situés dans la municipalité voisine, le Canton d'Hatley, en vertu d'une entente intermunicipale;

ATTENDU QUE les travaux d'arpentage ont été effectués par Monsieur Michel Gauthier, arpenteur-géomètre, en date du 12 mars 2014, et portant le numéro 3147 de ses minutes;

ATTENDU QUE le ou vers le 30 janvier 2014 les représentants de la Municipalité ont rencontré les propriétaires Monsieur Patrick Downey et Madame Linda Labrecque en vue d'obtenir leur accord à l'octroi d'une servitude de passage pour la conduite d'égout;

ATTENDU QUE la réponse des propriétaires est négative;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a d'autre choix que de procéder par expropriation;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE les «ATTENDUS» font partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité acquiert de gré à gré ou par expropriation une servitude réelle et perpétuelle de passage pour la conduite d'égout existante sur une largeur de 10 mètres touchant une partie du lot 4 028 643 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, Municipalité du Village de North Hatley, le tout tel que plus amplement décrit aux plan et description technique préparés par l'arpenteur-géomètre Michel Gauthier en date du 12 mars 2014, et portant le numéro 3147 de ses minutes;

QUE la Municipalité mandate Me Paul Bureau, de l'étude Delorme Le Bel Bureau Savoie, s.e.n.c., pour entreprendre les procédures en expropriation requises conformément à la loi et représenter la Municipalité dans ce dossier;

QUE le secrétaire-trésorier, Monsieur Léonard Castagner, envoie une copie certifiée conforme de la présente résolution à la Municipalité du Canton de Hatley et au Ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs afin de les aviser de la présente décision du conseil.

ADOPTÉE

2014-07-07.16

OCTROI DU MANDAT POUR LA VIDANGE D'UN ÉTANG – USINE D'ÉPURATION

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des travaux de vidange et disposition des boues de la station d'épuration située au 50 rue Laprise;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions de :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT SOUMIS
	(incluant taxes)
Newalta	Refus de soumissionner
ADSR environnement	42 679,98 \$ + taxes

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

7 JUILLET 2014

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme;

ATTENDU la recommandation du directeur général.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'octroyer le contrat pour la vidange et disposition des boues de la station d'épuration à ADSR environnement suivant les prix unitaires soumis.

ADOPTÉE

2014-07-07.17

MANDAT POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES RÉSEAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité doit connaître la capacité des réseaux d'égout et d'aqueduc existant;

ATTENDU QUE la firme «Les Services EXP inc.» a les compétences et a fourni une offre de service;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil mandate la firme «Les Services EXP inc.» à évaluer la capacité résiduelle des réseaux sur un base horaire jusqu'à un maximum de 8 500 \$ taxes en sus;

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer tout document pour mettre en vigueur cette résolution.

ADOPTÉE

2014-07-07.18

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT 2014-579 RÈGLEMENT PRÉVOYANT UN DROIT SUPPLÉTIF AUX DROITS DE MUTATION

Je, MICHAEL MUNKITTRICK, dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement 2014-579 règlement prévoyant un droit supplétif aux droits de mutation.

2014-07-07.19

ACCEPTATION DES COMPTES

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 7 juillet 2014 par le Service de trésorerie :

Comptes réguliers au 7 juillet 2014 :	91 640,36 \$
Paiement par prélèvement :	39 709,87 \$

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

7 JUILLET 2014

2014-07-07.20 DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000 \$

SUR PROPOSITION FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser les achats suivants :

FOURNISSEURS	DATE	FACTURE	MONTANT
L'EXCELLENCE - AGRICOLE DE COATICOOK			
NETTOYAGE DES RUES	16 mai 2014	24104	179,69 \$
ENT. CAMION - BOBCAT PELLE	31 mai 1014	24304	409,99 \$
ENT. CAMION - BOBCAT SKID	31 mai 1014	24305	390,74 \$
INONDATIONS - URGENCE	31 mai 1014	24306	5 173,88 \$
INONDATIONS - URGENCE	31 mai 1014	24307	1 400,67 \$
NETTOYAGE DES RUES	31 mai 1014	24308	1 526,73 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	31 mai 1014	24309	1 727,03 \$
NETTOYAGE DES RUES	4 juin 2014	24377	213,56 \$
		TOTAL	<u>11 022,29 \$</u>
			Taxes incluses
LES POMPES R. FONTAINE			
ÉGOUT - POMPE #1	26 mai 2014	18257	707,97 \$
AQUEDUC - POSTE RÉSERVOIR OUEST	31 mai 2014	18288	892,10 \$
ENT. PARCS - FLEURS	17 juin 2014	18315	540,27 \$
ÉGOUT - POSTE #1	17 juin 2014	18316	3 433,90 \$
BARRAGE - CAGE POISSON	23 juin 2014	18328	389,66 \$
		TOTAL	<u>5 963,90 \$</u>
			Taxes incluses

ADOPTÉE

2014-07-07.21 VARIA

2014-07-07.22 PÉRIODE DE QUESTIONS

Michael Grayson	Coût pour le sable
Elizabeth O'Connor	Budget 2014
Donald Watt	PPU conditionnel
Jacques Campbell	Date d'élection pour poste de conseiller
	Réponse dans les prochains jours –taxe immeuble non résidentiel
Patrick Downey	Il y de fausses affirmations dans la résolution sur l'expropriation. Il attendait une réponse de la municipalité
Paul St-Pierre	PPU coûts déjà dépenses
	Mandat pour établir la capacité résiduelle des réseaux, pourquoi, est-ce fait
Donald Watt	Comment est conçue l'usine d'eau
Patrick Downey	Étude pour les eaux sanitaires rejetées à North Hatley
Jean-Yves Durocher	Valeur des droits de mutation
	Lors de l'étude en environnement est-ce que il y aura une étude du BAPE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

7 JUILLET 2014

2014-07-07.23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 58, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION D'UNEMENT FAITE PAR MICHAEL MUNKITTRICK
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page	Léonard Castagner
Maire	Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal.